

Bulletin d'Information Municipal

COMMUNE DE BASSE-GOULAINNE

N° 1 Octobre 1972

Editorial

Chers Amis,

A la suite de vacances plus ou moins ensoleillées, le travail a repris partout et j'espère que chacun commence avec courage cette nouvelle année.

Durant les vacances, votre Municipalité a poursuivi son effort sur les points suivants.

Ce sont tout d'abord, les problèmes scolaires qui ont retenu notre attention. En effet, comme vous le savez, le groupe scolaire neuf ne doit s'ouvrir qu'en OCTOBRE 1973 et il a fallu faire face à l'arrivée de plus de 80 nouveaux élèves et donc ouvrir de nouvelles classes.

Pour cela, la salle destinée aux réunions a été sacrifiée et partagée en deux classes aménagées dans le jardin de la vieille cure. Grâce à des subventions qui nous ont été promises, nous avons pu faire installer une cloison insonore, le chauffage et les sanitaires.

Les autres groupes ont eu des travaux qui devenaient indispensables, en particulier la peinture des fenêtres, le carrelage de la cantine et la réfection de la cuisine de celle-ci.

Ces différents travaux ont été effectués dans des délais très courts grâce à la bonne volonté de beaucoup.

Pour cette année, le problème scolaire est donc résolu.

D'autre part, nous avons fait un effort sur les chemins communaux, comme vous avez pu le constater, la débroussaillage est passée partout, ceci, après la réfection de 10 kilomètres de fossés.

Dans notre budget, nous avons prévu une somme qui n'a pas été atteinte et qui va nous permettre de réaliser une nouvelle tranche de 10 kilomètres environ de fossés.

La Commission AGRICULTURE s'en occupe activement.

D'autre part, le centre social s'installe, il va ouvrir ses portes et grâce là encore à des bonnes volontés

dont je ne saurais assez remercier les auteurs, nous avons pu installer des locaux très corrects avec le minimum de frais.

Vous trouverez dans ce bulletin, les activités de ce centre social.

La construction du groupe scolaire neuf reste notre objectif principal et entraîne comme vous pouvez le penser de très nombreuses démarches : réunions et discussions, afin de proposer avant le 1^{er} OCTOBRE, l'avant-projet. Celui-ci a été présenté à la Commission JEUNESSE et SPORTS, puis à la Commission d'URBANISME, enfin voté en CONSEIL MUNICIPAL. Naturellement, ceux qui désireraient en prendre connaissance pourront le faire très facilement. Cet avant-projet doit être maintenant soumis à la Commission Préfectorale et nous espérons commencer les travaux dès le début de l'année prochaine.

L'ouverture du Centre RECORD SUD, pose des problèmes d'urbanisation et de circulation extrêmement compliqués et nous essayons avec les services compétents et avec les intéressés présents et futurs, de les résoudre dans l'intérêt de notre Commune.

Enfin, j'espère que lorsque vous lirez ces lignes, le canal aura subi le nettoyage prévu et que le port sera débarrassé des boues qui l'encombrent depuis plusieurs années.

Vous rappelant que la vie municipale étant celle de tous les habitants de la Commune, les Commissions accueilleront favorablement ceux qui voudront venir travailler en leur sein.

Je vous prie de croire, Chers Amis, à l'assurance de mes sentiments très dévoués.

Le Maire,

Dr Michel HARDY.

LA RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Au cours de l'année scolaire 71-72 avec le concours des services de la Commission URBANISME (dépôt de permis de construire), les avis des familles par l'intermédiaire de la Commission AFFAIRES SOCIALES et enfin l'étude faite par la Commission JEUNESSE et SPORTS, nous avons envisagé un apport non négligeable d'enfants à scolariser pour l'année scolaire 72-73.

Afin que chacun prenne conscience des réalités démographiques, nous vous livrons quelques chiffres qui ne manquent pas de soucier tous ceux qui se sentent responsables des problèmes posés par notre jeunesse.

Effectif des Ecoles Primaires :

Années	ÉCOLES PUBLIQUES		TOTAL 71-72	TOTAL 72-73	Différence
	Primaires	Maternelles			
1971-72	91	67	158		
1972-73	136	100		236	+ 78
ÉCOLES PRIVÉES					
Années	Primaires	Maternelles	TOTAL 71-72	TOTAL 72-73	Différence
	1971-72	84			
1972-73	118	81		199	+ 43
TOTAUX			314	435	+ 121

C'est 30 % d'enfants en plus que les écoles doivent accueillir.

Les conditions d'accueil ont été satisfaisantes, cependant, il n'est pas exclu qu'en cours d'année, des problèmes ne se posent pas.

Nous notons des difficultés au niveau des services académiques pour les ouvertures et nominations concernant en particulier les écoles publiques. Diverses interventions doivent permettre de résoudre assez rapidement les lacunes des administrations intéressées.

La rentrée 73-74 qui annonce une nouvelle augmentation des effectifs doit dès maintenant nous préoccuper.

Dans le cadre de la vie scolaire, les cantines ont également repris leurs activités : 110 enfants aux écoles privées et 130 enfants aux écoles publiques bénéficient des cantines, nous notons là aussi, une augmentation assez sensible. 200 enfants environ en 71-72 pour 240 enfants en 72-73. Certes, la nourriture est de bonne qualité mais les locaux en particulier deviennent trop exigus pour la quantité de rationnaires.

Il nous appartient là aussi dans le contexte de cette année, d'envisager des moyens pour répondre aux repas des enfants dans ces cantines.

Enfin, le troisième volet de cette rentrée, le Ramassage Scolaire. Les usagers de ce service ont pu être étonnés de l'augmentation financière par rapport à l'année dernière et ceci malgré un apport de fonds.

Compte tenu des investissements supplémentaires effectués ou à effectuer au niveau des écoles, il nous est apparu d'une part, prudent pour un équilibre budgétaire communal et, d'autre part, équitable par rapport aux communes environnantes que la participation des familles soit plus importante.

Il en résulte une diminution des usagers : 165 en 71-72 pour 130 en 72-73. Des places demeurent disponibles dans la mesure où de nouvelles familles seraient intéressées dans les conditions définies par les circulaires concernant ce service.

LA RENTRÉE AUX ÉCOLES PUBLIQUES

Pour la première fois depuis 1883, la rentrée des élèves a eu lieu un jeudi. Le jeudi ne sera donc plus synonyme de congés des élèves, et l'expression « la semaine des quatre jeudis » est périmée.

Une rentrée difficile

La rentrée 1971-1972 nous avait déjà valu quelques émotions avec l'ouverture tardive d'une classe enfantine. Nous pensions cette année éprouver moins de difficultés, du moins en ce qui concernait les ouvertures.

Nous avons informé M. l'Inspecteur d'Académie, au cours de l'année écoulée, de la nécessité d'ouvrir deux classes, l'une primaire, l'autre maternelle.

Le 1^{er} février 1972, on nous confirmait qu'on envisageait l'ouverture de la classe enfantine pour la rentrée.

Le 24 avril 1972, on nous faisait connaître que l'ouverture de la classe primaire était également envisagée. Tout allait donc pour le mieux, d'autant que la Municipalité avait fait aménager les deux classes supplémentaires dans la cour de la « vieille cure ».

Mais la veille de la rentrée, nous apprenions que seule la classe primaire était ouverte et qu'il fallait attendre environ une semaine l'ouverture de la classe enfantine (les effectifs sont en effet nettement insuffisants).

Avant la fin du mois de septembre, tout devrait donc être rentré dans l'ordre.

Les congés scolaires

Les dates officielles sont les suivantes :
TOUSSAINT : du samedi 28 octobre après la classe au jeudi 2 novembre au matin.

NOËL : du jeudi 21 décembre après la classe au mercredi 3 janvier au matin.

FEVRIER : du samedi 10 février après la classe au lundi 19 février au matin.

PAQUES : du mardi 10 avril après la classe au jeudi 26 avril au matin.

VACANCES D'ÉTÉ : du samedi 30 juin après la classe au jeudi 13 septembre au matin.

De plus, quatre demi-journées supplémentaires sont accordées. Nous vous en communiquerons les dates lorsqu'elles nous seront parvenues.

Le Directeur

Ecoles Publiques

Classe	Garçons	Filles	Total	Nom du maître
P. S.	27	16	43	Mlle Perrodeau
M. S.	12	19	31	Mlle Brac
G. S. C. P.	12	20	32	Mme Langlois
C. P.	17	9	26	Mlle Buisson
CE ₁	13	14	27	Mme Corbier
CE ₂	16	14	30	M. Blin
CE ₂ - CM ₁	12	12	24	Mme Bertin
CM ₂	8	14	22	M. Trélohan
	117	118	235	

UTILISATION DU TERRAIN DE JEUX DE LA RAZÉE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI	SOIR
Lundi	Ecoles Privées	Ecoles Privées	
Mardi	Ecoles Publiques	Ecoles Publiques	
Mercredi		ACBG Basket	ACBG Foot-ball
Jeudi	Ecoles Privées	Ecoles Privées	ACBG Foot-ball
Vendredi	Ecoles Publiques	Ecoles Publiques	ACBG Basket
Samedi		ACBG Basket	Dressage chiens
Dimanche	ACBG Basket		

Durant la période des vacances scolaires, les installations de ce terrain étaient à la disposition des familles.

A partir du 15 septembre 1972, ce terrain sera désormais utilisé par les différentes écoles et associations.

STATIONNEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Dans l'attente d'une étude concernant l'aménagement de la place de la Mairie, et, qui sera effectuée par la Commission d'URBANISME, nous demandons aux parents conduisant leurs enfants dans les écoles, de redoubler de prudence au cours des manœuvres de tous véhicules aux entrées des Ecoles, voir d'éviter la circulation et de prévoir le stationnement sur les parkings autour de l'église.

DÉNOMINATION DE LA VOIRIE COMMUNALE et NUMÉROTAGE DES MAISONS

Le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance de septembre de réaliser un plan important de dénomination des principales artères de l'agglomération.

Compte tenu du développement important des constructions, et de la réalisation de lotissements, il s'agit là d'un travail « d'utilité publique », d'abord pour faciliter le travail des services d'état : P. et T., E.D.F... mais aussi celui des livreurs et fournisseurs... sans oublier la facilité pour les amis ou les familiers qui viennent vous rendre visite.

D'une manière générale la voirie a reçu des noms de baptême rappelant les noms déjà bien connus des « lieux-dits ».

C'est le personnel communal qui va procéder prochainement, aux frais de la municipalité, à la pose des plaques de rues et des numéros sur les maisons, en respectant des règles prescrites par l'administration : Faites-leur bon accueil !

Les propriétaires des constructions achevées après la mise en place de ce système de dénomination recevront de la Mairie l'indication du numéro attribué à leur maison : ils devront alors, à leurs frais, approvisionner et faire mettre en place la plaque indicatrice.

POUR FAIRE PASSER L'INFORMATION

A plusieurs reprises, nous avons eu des exemples de personnes qui ne sont pas au courant des services créés à BASSE-GOULAIN, de propositions de placements au travail, des activités diverses de notre commune et pourtant, nous nous efforçons de faire passer une bonne information par divers moyens mais de votre côté, vous devez rechercher vous-mêmes ces informations.

Consultez donc avec la plus grande attention

COMMISSION AGRICULTURE ET COMMERCE

Septembre 72

Depuis longtemps déjà nous recherchions un TAUPIER. A compter du 1^{er} octobre, M. Fradin, cantonnier de Haute-Goulaine assurera cette fonction à Basse-Goulaine.

Sur l'année 72, des crédits nous restent disponibles après les travaux qui ont été effectués. La Commission a émis à l'unanimité le vœu de réserver une partie de ces fonds pour l'aménagement d'un passage au travers du grand canal face à l'Île Challand. Depuis longtemps cet ouvrage est attendu par les exploitants du quartier pour éviter de traîner les bêtes le long des routes. Des règlements à respecter nous ont contraints à abandonner une solution très simple qui avait été proposée en commission. Nous sommes toujours préoccupés par le problème et M. le Maire s'est chargé lui-même de démarches encore ces jours derniers qui devraient nous redonner espoir d'une heureuse solution.

Les crédits restants seront évidemment affectés aux chemins et fossés. Dans les prochaines semaines, nous irons aux Vallées ; suivant la disponibilité des matériels nous pensons gratter la terre des banquettes trop hautes pour le dégagement de l'eau de la chaussée. Un fossé sera creusé sur une partie de la route du Chaussin à proximité de Saint-Julien et un busage sous la chaussée permettra d'évacuer vers la douve existante l'eau qui jusqu'à présent restait à l'intérieur des virages. Rien ne sera fait chemin du Havre tant que la colonne d'eau prévue ne sera pas mise en place. Nous voudrions aussi entreprendre un assainissement des principaux chemins qui desservent les prairies. Cette année ils ont été efficacement passés au rotavator et le temps sec les maintient en bon état. Mais mis à part le chemin « du milieu » qui n'a besoin que d'un débroussaillage, il nous paraît nécessaire de tronçonner à environ un mètre de hauteur les arbres très nombreux et sans valeur qui empêchent l'ensoleillement des chemins et sont en grande partie responsables de leur mauvais état. (Je dis bien ceux qui empêchent l'ensoleillement c'est-à-dire côté du soleil seulement). Les propriétaires concernés seront contactés par la Mairie et tout de suite nous pouvons assurer que nous respecterons les clôtures existantes. Ailleurs, le chemin « des Pièces de Réau » à l'Aunaie-Sillé sera aussi amélioré.

Tout dernièrement nous avons profité de la présence d'un scraper pour faire niveler le terre-plein du Gué qui a ensuite été empierré, et cet engin est passé par le chemin de la Quintaine (la terre et les débris curés seront enlevés par les cantonniers). Le chemin de « la Commune » qui mène à la Loire a été nivelé également. Les nombreuses voitures qui l'empruntent ne s'en plaindront sans doute pas.

Enfin, avec un peu de nostalgie nous avons jugé bons à abattre les peupliers qui bordent la route des Vallées depuis le cimetière jusqu'au Pont de l'Arde, à la suite d'une demande d'élagage du gui qui les envahit. Tout simple qu'il soit, le site y perdra un peu aussi ferons-nous le nécessaire pour « reboiser » en un lieu qui reste à déterminer.

Le Conseiller subdélégué L. CASSARD.

et régulièrement :

Le Bulletin Municipal
Le panneau d'affichage de la Mairie
Bientôt le panneau d'affichage de la Vieille-Cure.

Les deux panneaux (rouge et blanc) Sports, Association Familiale Rurale, situés tous deux en face de la poste.

Et enfin les 2 quotidiens régionaux Ouest-France et Presse-Océan, qui vous donnent également toutes les informations de Basse-Goulaine.

Sachez aider l'information à venir à vous.

SERVICE DE L'EMPLOI

Afin de distribuer une meilleure information concernant les demandes et offres d'emploi, nous avons réservé un emplacement spécial dans un des panneaux d'affichage situé en face de la Mairie (côté porte d'entrée). Ce panneau de couleur rouge attirera plus facilement l'œil.

Vous trouverez à cet endroit toute annonce qui concerne le travail, les demandes et les offres d'emploi sur la commune comme ailleurs, ainsi que toutes les informations qui pourraient concerner l'emploi. Consultez donc régulièrement ce panneau.

Nous serions désireux que les personnes qui se sont faites inscrire à la Mairie pour une demande d'emploi, n'oublient surtout pas de revenir informer le Secrétariat lorsqu'elles auront trouvé du travail, afin que nos démarches ne risquent pas de faire double emploi.

Nous sommes heureux de profiter de ce bulletin pour vous informer que plus de trente postes de travail ont été fournis à des habitants de Basse-Goulaine aux Etablissements RECORD et dans les magasins annexes.

Responsables du service de l'emploi :

M. NICOLI, La Grande Ouche

M. LYNCH, Subdélégué aux Affaires Sociales.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE de BASSE-GOULAINE

Cours de soins

L'Association Familiale Rurale vous informe de la reprise des cours de soins, pour la saison 1972-1973.

Ces cours seront donnés à la VIEILLE-CURE tous les 1^{er} VENDREDI de chaque mois de 14 à 16 heures par Mme LOISEAU, infirmière à Basse-Goulaine.

L'année dernière, les dames participantes ont pu recevoir des informations intéressantes concernant divers sujets. Entre autres sujets traités on peut rappeler : les intoxications, la désinfection des plaies, les champignons, les accidents de l'été, etc...

Ces cours ont pour but de donner aux mères de familles des conseils, de leur apprendre le geste qui permet d'attendre le médecin et peut parfois sauver une vie.

Le programme qui s'étend sur plusieurs mois, nous permettra d'étudier les problèmes qui se posent tous les jours ou qui peuvent se poser à une mère de famille, par exemple : la crise d'appendicite, les allergies, les convulsions, les vers et leurs méfaits. Comment soigner un enfant malade, la diarrhée, l'épilepsie.

D'autre part, en collaboration avec une puéricultrice, nous apprendrons aux jeunes mères à élever leurs enfants (biberons, alimentation du nourrisson, habillement, etc...)

Il n'est pas question de prendre la place du médecin, mais de permettre aux femmes qui ont la responsabilité de la santé de leur famille, de faire face à une situation quelquefois dramatique, mais souvent banale et d'attendre avec sang froid après avoir effectué les gestes convenables, l'arrivée du médecin.

Une petite participation financière est souhaitée mais reste libre.

Exceptionnellement la première réunion « Cours de soins » aura lieu le **vendredi 19 octobre 1972 à 14 heures à la Vieille-Cure.**

ENTRAIDE VESTIMENTAIRE

Notre service d'Aide Vestimentaire a déjà reçu de nombreux colis de vêtements.

Nous remercions très vivement ceux qui ont répondu à notre appel. Nous avons ainsi déjà pu procéder à quelques distributions qui ont rendu bien des services.

Nous nous permettons de vous rappeler notre service afin que si vous avez des affaires disponibles dont vous n'avez plus l'utilité vous puissiez les remettre aux diverses personnes responsables :

Mme BOUYER, Boulangerie ;

Mme ROLLAND, La Courgelière ;

Mme DABOUI, Launay-Bruneau ;

Ou éventuellement même à la Mairie de Basse-Goulaine.

Nous vous signalons que nous accepterions également avec le plus grand plaisir **des jouets** qui révisés, remis en état ou repeints, pourraient nous permettre de rendre heureux quelques enfants au moment des fêtes de Noël.

MERCI à tous.

La garde des enfants pourra être assurée.

Nous vous souhaitons nombreux à ces cours dont la personne responsable est Mme LYNCH, tél. : 12 à Basse-Goulaine.

Cours d'Anglais

Les cours d'Anglais (2^e année) reprendront chaque jeudi de 14 à 16 heures **au Centre de la Grillonnais.** 1^{re} séance le jeudi 5 octobre 1972.

Responsable du service : Mme DAVENAS, Les Grésillières, tél. : 36.

Cours de Coupe-Couture

Un cours de Coupe et Couture organisé sous la direction de la Caisse d'Allocations Familiales ouvre cette année à Basse-Goulaine.

Les séances auront lieu chaque semaine : le mardi de 14 à 16 h 30 à La Vieille-Cure.

Le droit d'inscription annuel est de 25 F.

Première séance le mardi 3 octobre 1972.

Une garde d'enfants pourra être assurée.

Tous renseignements ou inscriptions doivent être pris auprès de Mme DAVENAS, Les Grésillières, tél. : 36.

Cours de Danse

Enfants participants : les fillettes à partir de 5 ans. Reprise des cours le mercredi 4 octobre 1972 à 18 heures au Centre de la Grillonnais.

Nous prévoyons d'ouvrir un nouveau cours pour les petites filles débutantes si nous avons un nombre de participantes suffisant. Ce cours aura lieu tous les lundis à 18 heures à la Grillonnais.

La première séance est prévue le 16 septembre à 18 heures.

Pour tous renseignements complémentaires, vous devez vous adresser à Mme GRUE, Les Rouleaux, tél. : 61.

AIDE MENAGERE A DOMICILE

En cas de maladie, d'incapacité physique ou de fatigue, l'Association Familiale Rurale rappelle, qu'en accord avec :

— La Caisse Régionale d'Assurance Maladie (régime général) ;

— La Mutualité Agricole ;

— Le Bureau d'Aide Sociale de la Préfecture ;

— Le Service Social du personnel de la S.N.C.F. ;

— La Caisse Nationale de Retraite du Bâtiment (C.N.R.O.) ;

— La Caisse Interprofessionnelle des Cadres (C.I.P.C.) qui interviennent selon les cas, elle peut mettre à la disposition des personnes âgées un personnel apte à assurer les travaux ménagers courants.

Pour tous renseignements ou pour établir les dossiers d'agrément, s'adresser à Mme Louis JEUSEL, Grande Ouche.

Les sports

Gymnastique volontaire :

Le mardi et le jeudi de 19 h 30 à 20 h 30 au Centre des Grésillières. La première réunion sera fixée par un article journal.

A.C.B.G. BASKET

La saison nouvelle pour la section Basket s'annonce sous de meilleures auspices que celle passée.

L'entraînement a repris dernièrement avec deux entraîneurs nouveaux, M. BOURSIN et M. LEROUX, tous deux habitant « Le Tertre ».

Nous espérons que cette année les parents viendront nombreux encourager leurs enfants sur le terrain, sur le plan psychologique, cela est très important, d'autre part, le basket est un sport qui mérite que l'on s'y intéresse.

Nous rappelons aux familles nouvellement arrivées sur la Commune ainsi qu'aux personnes intéressées, que les inscriptions nouvelles sont prises par Mme FAURE « La Croix des Fosses ».

Le Président,

B. JANNIN

P.S. — Le bulletin détachable ci-dessous vous permettra d'inscrire vos enfants par correspondance.

à retourner à A.C.B.G. BASKET

Mme FAURE « La Croix des Fosses »

NOM :

Prénom :

Age : Adresse :

POUR LES SPORTIFS

Si vous voulez bénéficier des sports d'équipes, adressez-vous à :

— M. FAURE pour le Foot-Ball ;

— Mme FAURE pour le Basket.

TENNIS

La direction départementale de la Jeunesse et des Sports peut mettre à notre disposition gratuitement, un moniteur pour cours de Tennis, à condition que le nombre des adhérents soit supérieur à 13.

Afin d'étudier les possibilités d'organisation, les intéressés adultes ou jeunes, joueurs ou débutants, sont priés de s'inscrire rapidement auprès de :

M. Patrice COISCAUD

(Boucherie COISCAUD — « Le Bourg »)

Un cours privé sera mis à la disposition de ce tennis-club naissant.

Activités du Club féminin.

— Cours de danse pour petites filles. Reprise le mercredi 4 octobre à 18 h à la Grillonnais ;

— Cours de Coupe (la date sera précisée plus tard) ;

— Garderie d'enfants (article sur le journal) ;

— Conférence premiers soins (date sur le journal) ;

— Cours d'Anglais (les participantes recevront une convocation personnelle) ;

— Machine à tricoter. Pour la location, s'adresser à Mme ARCHIDOIT ou à Mme CORBAND.

Bibliobus

Permanence à la Vieille-Cure :

mercredi de 19 h à 20 h

dimanche de 11 h 15 à 12 h.

JEUNES

LOCAL-CLUB

« Un Club de jeunes, c'est l'affaire de tous »

Par l'intermédiaire de ce bulletin nous nous adressons à chacun de vous ? En effet le club se construit peu à peu.

Le local mis à notre disposition est en bonne voie de réfection : la maçonnerie intérieure est terminée, la peinture et la menuiserie sont en cours de réalisation et seront achevées à la mi-octobre.

Mais il nous reste l'aménagement intérieur et nous ferons appel à ton imagination pour donner un côté original à cette salle par la construction du bar, de la décoration, éclairage...

Cependant nous devons déjà nous organiser, créer, animer le local-club sur le plan des loisirs. Aussi nous comptons ouvrir les Clubs de théâtre et photo. Pourquoi ? Parce que beaucoup de jeunes ont manifesté le désir par l'enquête que nous avions menée et que des jeunes sont compétents en la matière.

De plus une discothèque et une bibliothèque viendront compléter les deux activités principales ainsi que des expositions, veillées, rencontres... pour l'animation proprement dite.

Toutes ces activités nécessitent des moyens financiers plus ou moins importants. Nous avons eu l'appui de la Municipalité, que nous remercions ici, pour la restauration du local ainsi qu'une subvention pour le démarrage du local, mais cela ne couvrira pas entièrement les frais que nous engagerons aussi bien pour le théâtre et les photos que pour les activités annexes.

Des idées ont été lancées : cartes d'adhérents, tombola, expositions... voilà la situation.

Aussi nous faisons appel à ta bonne volonté pour aider à la réalisation de ces travaux, au démarrage des activités.

N'hésites pas à te faire connaître, parles-en autour de toi, apportes tes idées aux responsables (dont tu trouveras les noms ci-dessous).

Nous comptons sur toi.

Un groupe de jeunes :

— Laurent Herbreteau

— André Rousseau

— Aline Lebrun

— Marie-Noëlle Faure

— André Bernard.

P.S. — Si tu t'intéresses à la photo, inscris-toi dès maintenant auprès de Maurice Ganachaud, la Croix des Fosses.

LES ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD

C'est avec le concours et l'aide des Anciens Combattants (14-18 et 39-45) de notre commune que notre section a vu le jour en octobre 1969. Un bureau provisoire fut mis en place. Il s'agissait tout d'abord, pour les responsables de contacter les personnes qui avaient effectué leur service militaire en Afrique du Nord durant la période des hostilités c'est-à-dire entre 1954 et 1962. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1970, notre section comptait 25 adhérents, puis, à la fin de 1971 nous étions 36.

Quel est le but de notre Société ?

D'abord, grouper ceux qui sont allés en Afrique du Nord et ceci dans le but de créer des liens de camaraderie et ensuite, nous voulons que les pouvoirs publics nous reconnaissent comme anciens combattants et, à cet effet, nous sommes affiliés à l'Union Nationale des Combattants (U.N.C.).

Bien entendu nous avons d'autres activités tant sur le plan commercial que départemental mais, il n'est pas possible d'en donner tous les détails dans ce bulletin.

Nous nous adressons à tous ceux qui habitent notre commune et qui remplissent les conditions pour faire partie de notre société et particulièrement aux nouveaux habitants de Basse-Goulaine car, nous sommes persuadés que parmi eux il y a des futurs sociétaires.

Pour obtenir plus amples renseignements, s'adresser chez M. Louis GRAVOUILLE, Président de l'U.N.C.-A.F.N., « Le Moulin Soline » Basse-Goulaine.

AVIS DU CLUB GOULAINAIS DU CHIEN DE DÉFENSE

Le club rappelle quelques indications à l'intention de ses éventuels membres futurs ou même supporters.

Vous pouvez assister au travail des chiens le samedi après-midi sur le terrain de la Razée. Là, des conseils vous sont donnés par les responsables du club qui possèdent tout le matériel pour permettre d'accéder au brevet de chien de défense ainsi qu'au concours en ring. A ce sujet le bureau du club précise que dresser un chien est un travail de patience mais surtout qu'il ne consiste pas à rendre méchant cet animal si intelligent qu'est le chien, mais à le mettre au service de l'homme.

Le travail a repris au début de septembre et nous espérons pouvoir présenter en 1973 un concours en ring avec remise d'une coupe. Actuellement une vingtaine de chiens de différentes races ont repris l'entraînement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES PRÊTS de la Caisse Rurale de CRÉDIT MUTUEL de BASSE-GOULAINES N'EXIGENT PLUS DE DÉLAI D'ATTENTE !

LEURS MOTIFS :

- terrains à construire
- constructions
- acquisitions neuves et anciennes
- améliorations
- équipement familial : appareils électro-ménagers, mobilier, etc...
- équipement agricole (tarif préférentiel) terres, matériel, etc...
- voitures, caravanes, bateaux, etc...
- mariage, vacances, frais médicaux et même... impôts.

MONTANT ?

- suivant les motifs et les besoins ; toutefois maximum 150 000,00.

DURÉE ?

- suivant le montant du prêt et son objet
- crédits longs termes 15-20 ans
- crédit libre-service immédiat.

POUR QUI ?

— Eh bien, POUR VOUS TOUS ! POUR TOUS CEUX QUI FONT CONFIANCE AU CRÉDIT MUTUEL

Alors qu'attendez-vous ? N'hésitez pas, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CAISSE RURALE DE CRÉDIT MUTUEL !

Elle vous prouvera à quel point elle vous fait confiance.

Votre Caisse de CRÉDIT MUTUEL vous rappelle également qu'elle accepte toujours vos dépôts :

- sur livret 5 % net d'impôt (4,25 + 0,75 de prime) disponibilité immédiate.
- bons d'épargne, de caisse.
- épargne-logement.

Deux nouveaux services vous sont offerts :

- le change
- europ-assistance

et qu'elle met à votre disposition son compte de chèques pour tous vos virements (salaires, pensions, etc...), toutes vos domiciliations (prélèvements automatiques E.D.F., EAU, etc...) et le TOUT SANS FRAIS ! DIRE QUE VOUS HÉSITIEZ ! ET CE N'EST PAS TOUT !

Un grand Concours International des Caisses de CRÉDIT MUTUEL pour TOUS LES JEUNES DE 6 à 18 ans sur le thème « J'AIME LES ANIMAUX », patronné par Jean RICHARD se déroulera du 23 octobre au 15 novembre.

DES MILLIERS DE PRIX ! TOUT LE MONDE aura sa chance... A BIENTOT DONC !

Adressez-vous à votre Caisse de CRÉDIT MUTUEL, Place de la Mairie, à Basse-Goulaine de 9 h à 12 h du mardi au samedi. Samedi après-midi de 15 h à 17 h.

AVIS - Travaux d'élagage sur réseaux électriques

ELECTRICITE DE FRANCE - Subdivision de NANTES-BANLIEUE, informe les propriétaires de la commune que des travaux d'élagage vont être effectués pour son compte sur le tracé de ses lignes électriques Basse et Moyenne Tension, dans les conditions suivantes :

- 1° - Les travaux seront limités à la période 15 octobre - 15 mars.
- 2° - Les branches ne devant en aucun cas et aucune saison approcher de moins de 1 m les lignes Basse Tension et moins de 2 m les lignes Moyenne Tension, les élagages seront pratiquement effectués sur une largeur de :
 - 2 m de part et d'autre de l'axe des lignes Basse Tension,
 - 3 m de part et d'autre de l'axe des lignes Moyenne Tension,afin d'éviter la multiplication des interventions d'élagages toujours gênantes pour les propriétaires et le renouvellement de coupes insuffisantes en période défavorable pour la végétation.
- 3° - Les propriétaires qui voudraient procéder eux-mêmes aux élagages les concernant, et ceux qui souhaiteraient voir protéger au maximum certaines plantations, arbres fruitiers ou ornementaux, voudront bien le signaler par écrit, le plus rapidement possible, à l'adresse suivante :

E.D.F. - Subdivision NANTES-BANLIEUE
16, rue Lamoricière - NANTES

Chaque cas sera examiné et traité en accord avec eux.
- 4° - Les produits d'élagages seront naturellement laissés à la disposition des propriétaires.

Nous attirons l'attention sur le fait que, si ces travaux sont réalisés en vertu des articles 9 et 12 de la loi du 15 juin 1906, ils constituent pour le concessionnaire davantage un devoir « d'ailleurs fort onéreux » qu'un droit, et nous comptons sur la compréhension de chacun pour les mener à bien et assurer ainsi une meilleure continuité de service.